

Les prestations du CSE DOGSO et du CSEC en panne ?

Février 2020 –

Ces derniers temps, vous avez pu lire et entendre l'aberration selon laquelle la CFE-CGC bloquait la mise en œuvre d'une politique des ASC. Si telle était notre volonté, comment pourrions-nous le faire ?

▶ Voici les données du problème :

- Les décisions du CSE DO GSO et du CSEC (CSE Central) sont prises à la majorité des voix.
- Sachant que la CFE-CGC détient 7 voix sur 37 élus au CSE DOGSO et 7 voix sur 25 au CSEC :

▶ Exercice n°1 : combien de voix faut-il pour avoir une majorité au CSE DO GSO et au CSEC ? La CFE-CGC a-t-elle la majorité ?

- Au CSE DOGSO : $37/2 = 18,5$ arrondi à l'entier supérieur soit 19 voix.
- Au CSEC $25/2 = 12,5$, arrondi à l'entier supérieur soit 13 voix.
- 7 voix sur 37, ou 7 voix sur 25, c'est loin de la majorité des voix qui est à 19 au CSE DOGSO et à 13 au CSEC.
- Conclusion : avec 7 voix la CFE-CGC n'a pas la majorité ni le pouvoir de bloquer les décisions ASC (ou de toutes les autres thématiques).

▶ Exercice n°2 : démontrez que toutes les autres organisations syndicales ont la majorité, et au CSE, et au CSEC. Qu'en déduisez-vous ?

- 30 voix sur 37, ou 18 voix sur 25, c'est la majorité des voix qui est à 19 au CSE DOGSO et à 13 au CSEC.
- Conclusion : les autres OS ont le pouvoir de débloquent la situation, que ce soit au CSE DOGSO ou au CSEC.

▶ Exercice n°3 : un monde meilleur existe-t-il ailleurs ?

- Là où les élus CFE-CGC ont la majorité (OFS et SCE), les prestations sont déjà en ligne, pour le plus grand plaisir des salariés.
- Aux élus CFDT et CGT de faire leur devoir, à commencer par leurs devoirs de maths !

